

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 JUIN 2024

Présents : MM. CHACON José –METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - RENAUT Delphine

Absent : M. LARBAOUI Julien

Excusés : M. FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. ORY Bruno – M. CLAUDE Fabien à M. METZGER Olivier – M. KOZAREVIC Zoran donne pouvoir à M. TOUSSAINT Jean-Christophe - Mme PERREY Peggy donne pouvoir à Mme RENAUT Delphine

Le conseil nomme M. CHACON José pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour relatif à l'achat de terrain devant l'usine 29, rue du Château après découpage des parcelles.

RENOUVELLEMENT DU PRET RELAIS ECOLE

M. le Maire rappelle au conseil que la commune a souscrit un prêt court terme de 2 ans le 23/07/2022. Il a été emprunté auprès du Crédit Mutuel la somme de 242.000 € au taux de 0,90 %, afin de pallier aux subventions et au remboursement du FCTVA.

Ce prêt doit être remboursé le 1/7/2024. Au total il aura coûté 3.994,24 € d'intérêts (515 € / trimestre). Le retard pris entre la consultation qui a été lancée début 2023, la validation en avril 2023, le début des travaux dans l'école à l'été 2023 et le début de l'extension à l'automne 2023 nous empêche de le rembourser à la date prévue, les subventions et le remboursement de la TVA, n'étant pas retouchés.

Après demande de prolongation, le Crédit Mutuel a établi une offre de renouvellement pour un an au taux actuel, soit 3,55 %. L'échéance par trimestre est de 2.147,75 €.

Ne pouvant faire autrement, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

AVENANTS TRAVAUX EXTENSION ECOLE POUR CREATION PERISCOLAIRE

M. le Maire soumet les derniers avenants pour la création du périscolaire/cantine.

Lot 1 FERRY : avenant n° 3 : + 4.636,95 € pour les surfaces d'enrobés et surfaces d'engazonnement supplémentaires.

Lot 2 TRAMPE : avenant 1 : + 3.785,16 € pour la création d'une aération sous toiture, exigée par le bureau de contrôle. Et une moins-value de 4.004,59 € pour non réalisation d'une isolation panneaux fibre de bois (doublet avec isolation faite par le plâtrier)

Par ailleurs, le conseil municipal valide les couleurs préconisées par l'architecte pour la salle périscolaire et le hall d'entrée.

Concernant le mobilier, le besoin exprimé (table, chaise, banquette, ...) a été validé par le conseil. M. le Maire a tous pouvoirs pour solliciter des devis et commander le matériel pour la rentrée.

TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA RD74A

M. le Maire fait part au conseil que les travaux de réfection du réseau d'eau potable ont commencé le 29 mai 2024. Les barrières (route barrée) intra-muros pour la circulation sont établies au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

A l'occasion de ces travaux de réfection du réseau d'eau potable, il a été demandé un devis de raccordement de la borne du Nota, rue des Combelles vers la citerne de la Fontaine Jeanne d'Arc. L'Ets MATHIEU TP propose cette prestation pour la somme de 9.505 € HT. Compte-tenu de la problématique des approvisionnements en eau dans les années futures, la citerne Jeanne d'Arc représente une réserve de 10 m3 pérenne. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis. Il sollicite le SDIS, l'Agence de l'eau, le département et la Région pour financement de ce projet.

ACHAT DE PARCELLES 29, rue du Château

M. le Maire rappelle au conseil les délibérations du 7/04/2022 et 30/11/2023 relatives à l'achat aux riverains du terrain situé devant le 29, rue du château (usine). Après accord des 2 propriétaires (M. DIDELOT Thierry et M. Laurent LAVAUX sous la SAS 2L), la surface privée située sur la voie publique est vendue à l'euro symbolique à la commune.

Pour la SAS 2L, parcelle E535 pour 35 ca et parcelle E1143 pour 85 ca

Pour M. DIDELOT, parcelle E1141 pour 14 ca

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour signer les actes d'achat. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune.

Divers :

- Agrès Place des Colporteurs : Sur les agrès sélectionnés, il a été demandé un devis à l'Atelier Bois de l'ONF. Malgré plusieurs relances, nous n'avons toujours pas de proposition. Le conseil municipal décide d'attendre leur proposition qui ne devrait pas tarder.

Lors de cette discussion, la remise en état des terrains de pétanque a été abordée et sera réalisée prochainement (désherbage et ajout de sable si nécessaire).

- Devis bornage du chemin des Minières : Suite aux travaux sur la RD74A, il a été décidé de rendre carrossable le chemin des Minières pour déviation des engins agricoles. Après intervention de l'Ets LAURENT TP pour retrouver les 6 m de large du chemin, il s'avère nécessaire de le reborder sur toute sa longueur, pour s'assurer des limites. Le coût de ce bornage est de 4.586 € TTC. Le conseil municipal décide à l'unanimité que si les limites ont été déplacées, les bornes à réimplanter seront facturées aux propriétaires concernées pour la somme de 92 € TTC / borne.
- Maison 12 RD74 : le conseil décide de rétablir l'abonnement en électricité et en eau. Un démoussage de la toiture sera à prévoir ainsi que la réparation des tôles de rive.
- Vente de bois déperissant parcelles 4 et 5 : Une proposition de la société BIOVERT est acceptée pour la somme de 28.360 € pour tous les bois déperissant estimés à 953 m3.
- Randonnée Balades de la Vallée de la Meuse : M. le Maire présente au conseil l'affiche de la randonnée du 8 septembre 2024. Pour la 10^e édition, il est proposé d'inviter tous les intervenants des anciennes saisons. Il est envisagé également de solliciter les producteurs locaux et de mettre en place une aire de restauration au point de départ/arrivée à Bazoilles.
- Conseil des Jeunes : M. le Maire fait part des décorations Jeux Olympiques en cours de réalisation par les élus du CMJ.
- PSC1 : Une formation aux premiers secours est prévue le 8 juillet pour le personnel de l'école et du CLSH.
- CCOV : projet : M. le Maire informe le conseil municipal que la CCOV projette la prise de compétence des dojos et des terrains de foot des communes intéressées. Pour notre commune, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.

Séance levée à 22 heures.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 11 juin 2024.

Le Maire,
Bruno ORY

